



Des établissements de santé et médico-sociaux en Bourgogne-Franche-Comté s'engagent dans la transition énergétique et écologique



Le projet

Mettre en place une stratégie immobilière énergétique pour ses établissements

Une démarche structurée

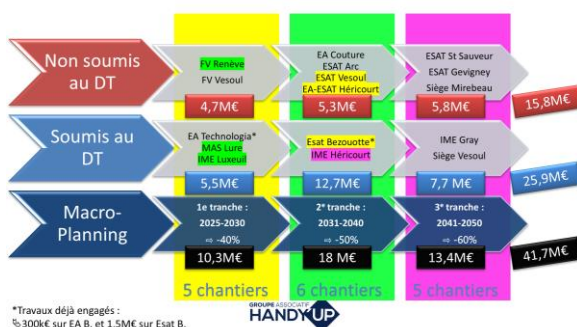
Des audits énergétiques ont été réalisés sur les principaux sites de l'association (établissements assujettis et non au décret tertiaire) pour avoir une vision la plus globale possible.

Suite à ces audits, un comité de pilotage a été mis en place (référents patrimoine, finances, développement et la contrôleuse de gestion) pour exploiter les données du bureau d'études (programmes de travaux chiffrés et gains énergétiques associés) et les compléter avec les coûts connexes et évaluer les aides financières (CEE, ADEME, etc).

Les scénarios d'interventions ont ensuite été définis avec les choix d'établissements qui feront l'objet de travaux d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, 2040 et 2050 avec en ligne de mire l'amélioration du confort thermique et d'usage et le respect des obligations fixées par le décret tertiaire.

Ces scénarios chiffrés sous la forme de 3 phases d'intervention ont été présentés fin 2023 aux membres du Conseil d'Administration d'Handy Up avec un budget « transition énergétique » dédié ainsi qu'un plan de financement prévisionnel pour la 1ère phase.

S2 Planification des travaux par établissement DT et HDT



Quelques mois après l'accord du CA, les membres du COPIL ont décidé d'étudier la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) pour la rénovation énergétique des 5 premiers établissements (1ère phase) et ont demandé au bureau d'études qui a réalisé les audits énergétiques de transmettre une offre pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) CPE.

La 1ère phase de cette mission (étude, définition du périmètre du CPE) a été validée par le CA le 19 novembre 2024.

Contexte



Handy Up devait se mettre en conformité des obligations réglementaires relatives aux économies d'énergies (audit énergétique des grandes entreprises et décret tertiaire) tout en réfléchissant au devenir de son patrimoine.

Ses décideurs ont donc décidé de se lancer dans une démarche plus globale de stratégie immobilière énergétique pour planifier jusqu'en 2050 des actions et travaux sur son patrimoine immobilier.



GRUPE ASSOCIATIF
HANDYUP

Adapei agei AT70

L'ÉTABLISSEMENT

Nom Groupe associatif Handy Up
Activités Etablissements sociaux et médico-sociaux (21 étab.)
Statut Association loi 1901
Surface 54 158 m²
Département Haute-Saône (70)
Coûts de l'opération 120 000 € TTC (audits énergétiques)
Bilan en chiffres 17 étab. audités, 41,6 M€ de coûts de travaux pour l'ensemble.
Financement : Sur 1ère tranche de travaux aides (ADEME, CEE) environ 10% et 90% d'autofinancement.
Date du lancement Début 2022



Les réussites du projet

- + Des audits énergétiques réalisés sur l'ensemble du patrimoine même pour les établissements qui n'étaient pas assujettis au décret tertiaire pour avoir une vision assez exhaustive des travaux à réaliser.
- + La volonté de la direction et des membres du Conseil d'Administration d'investir sur la rénovation énergétique du patrimoine et avec une vision à long terme.
- + Travail collectif pour mener à bien ce projet (référénts patrimoine, finances, développement et la contrôleuse de gestion).
- + La bonne santé financière de l'association.



Les acteurs

En interne :

- Responsable Projets Patrimoine
- Chargée de mission développement
- Directeur financier
- Contrôleuse de gestion
- Directeurs de pôles
- Directeur général
- Membres du Conseil d'Administration et son Président

En externe :

- SF2E-Manergy, bureau d'études thermiques pour la réalisation des audits énergétiques des bâtiments et les premières déclarations sur OPERAT pour le décret tertiaire).
- Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté (Equipe RESET) pour l'appui à la réalisation des démarches de consultation de cabinets, relecture des audits, recherche d'aides

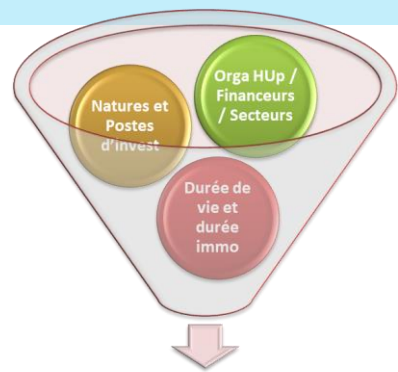


Schéma directeur Patrimonial, avec les établissements soumis ou non au DT



Et si c'était à refaire ?

- + Plus **anticiper** la collecte de données et notamment les factures énergétiques de tous les sites (une quinzaine d'établissements) qui a représenté un travail important.
- + Prendre en compte que la réalisation des études et le travail complémentaire réalisé en interne est assez long (plusieurs mois voire plusieurs années) et que cet aspect soit bien communiqué aux responsables des établissements qui sont dans l'attente de la réalisation de travaux.



Contact

Mathieu CHATILLON
 Responsable Projets Patrimoine
 Groupe associatif Handy Up
 06 17 56 35 04
 mchatillon@handy-up.org



Pour aller plus loin...

- Webinaire RESET « Pourquoi et comment faire réaliser un audit énergétique pour mon établissement ? »
https://www.youtube.com/watch?v=XKRq8YjfyDo&list=PLnMWZ9sw9CzwQd8lh_BCYShAlqExvsVRt&index=11
- SDIE : le schéma directeur immobilier énergétique (programme ACTEE) :
<https://programme-cee-actee.fr/ressources/le-schema-directeur-immobilier/>

